

Image not found or type unknown



La prestation compensatoire reste due à la mort du bénéficiaire ?

Par **vica42_old**, le **20/07/2007** à **15:42**

Je m'étais engagée à verser une prestation compensatoire à mon ex époux, étalée sur 8 ans. Il est décédé en janvier dernier et le notaire qui s'occupe de la succession (l'héritière est sa mère) me reclame le paiement des 3 années qui restent encore dues. A-t-il raison ? Si oui, mon ex belle mère peut-elle déclarer qu'elle renonce officiellement ?
Merci de me donner votre avis